

Institut de formation et de coopération technique

**STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE
PROGRESSIF (*SAP*) DE L'OMC
POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS LIÉES AU
COMMERCE**



WTO OMC

1. La présente communication vise à expliquer la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC et à présenter les activités de formation prévues en 2011 pour aider les délégations à planifier et à classer par ordre de priorité les formations ayant trait à l'OMC offertes à leurs fonctionnaires.
2. L'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) de l'OMC cherche à renforcer la cohérence de la conception et de la mise en œuvre des activités d'assistance technique liée au commerce (ATLC) du Secrétariat de l'Organisation, tout en exploitant les synergies entre ses divers produits et programmes de formation. En plus de repenser et d'affiner la forme et la teneur des activités de formation sur place, l'IFCT accroît la flexibilité et améliore l'accessibilité de l'apprentissage en ligne de l'OMC, qui est un élément fondamental de la stratégie d'apprentissage progressif.
3. L'IFCT encourage les fonctionnaires des bénéficiaires de l'ATLC offerte par l'OMC à s'inscrire pour tirer parti des possibilités de formation, en particulier des cours d'apprentissage en ligne, qui sont à la fois un outil de formation et de sélection. Les participants ayant validé les cours d'apprentissage en ligne sont admis à suivre des activités de formation et de renforcement des capacités de niveau plus avancé proposées par l'OMC.
4. L'annexe II contient le calendrier des activités de formation prévues en 2011 dans le cadre de la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC. Des renseignements complémentaires sur l'ensemble de ces activités pour 2011 sont disponibles sur le site Web de l'Organisation.

I APPROCHE MULTIMODULAIRE ET PROGRESSIVE DE LA FORMATION PROPOSÉE PAR L'OMC AUX FONCTIONNAIRES DES ADMINISTRATIONS NATIONALES

5. En 2011, le Secrétariat de l'OMC continuera de mettre en place des voies de formation claires et cohérentes fondées sur la stratégie d'apprentissage progressif, c'est-à-dire sur une approche progressive et multimodulaire. Le fait de mettre ainsi l'accent sur le renforcement mutuel des activités de formation progressive permet de tirer pleinement parti des technologies de l'information et d'Internet pour davantage de formations de base, tout en maximisant l'efficacité et l'interactivité des formations sur place de niveau plus avancé. L'objectif premier de la stratégie d'apprentissage progressif est de relever les niveaux de formation et de rendre les participants plus autonomes en vue de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

II LA STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF: DES FORMATIONS POUR LES GÉNÉRALISTES ET POUR LES SPÉCIALISTES

6. Le Secrétariat de l'OMC a défini deux grandes catégories de participants aux activités de renforcement des capacités, à savoir les "généralistes" et les "spécialistes":
 - i. Les "généralistes" sont des fonctionnaires qui auront besoin d'une connaissance générale de l'OMC pour s'acquitter de leurs tâches, comme les fonctionnaires en poste dans les capitales qui s'occupent des questions relatives à l'OMC ou les délégués en poste dans les missions à Genève qui sont d'une manière générale chargés des affaires de l'OMC.
 - ii. Les "spécialistes" sont des fonctionnaires qui auront besoin d'une connaissance approfondie d'un domaine spécifique, comme les fonctionnaires qui travaillent sur une question spécifique au sein d'un ministère particulier dans leur capitale (par exemple ceux qui s'occupent des questions liées aux obstacles techniques au commerce, à l'agriculture ou aux mesures sanitaires et phytosanitaires).
7. Sur la base de cette distinction, l'IFCT a identifié deux grandes voies de formation, l'une pour les «généralistes» et l'autre pour les "spécialistes". Chacune comporte trois niveaux de formation.

III NIVEAUX DE LA STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF

A. NIVEAU 1

8. Le premier niveau de la stratégie d'apprentissage progressif repose principalement sur le cours d'introduction en ligne. Les cours d'introduction sont le point de départ pour tous les participants, qu'ils suivent la voie «généraliste» ou "spécialiste". Ils consistent en une initiation au rôle, à la structure et au fonctionnement de l'OMC, ainsi qu'aux fondements juridiques de

l'Organisation. L'objectif général pour 2011 est de rendre obligatoire la validation préalable d'un cours d'introduction en ligne pour participer à une activité de formation sur place ou à un cours en ligne de niveau plus avancé.

B. NIVEAU 2

L'activité de formation du premier niveau achevée, le cheminement divergera selon que le participant envisagera de devenir généraliste ou spécialiste: la distinction entre les deux sera essentielle pour orienter le participant vers la voie la plus appropriée. S'agissant du deuxième niveau de formation:

- i. Le participant généraliste s'inscrira à un cours en ligne plus avancé sur les accords commerciaux multilatéraux (ACM), ou il pourra choisir de suivre un cours régional de politique commerciale (CRPC) sur place. Ces deux cours sont des activités de niveau 2 s'inscrivant dans la voie généraliste. Bien que différents, ils peuvent de manière générale être considérés comme offrant une première approche des accords commerciaux multilatéraux de l'OMC, permettant au participant d'améliorer sa capacité de comprendre et d'assimiler le contenu qui concerne la politique commerciale.
- ii. Le participant spécialiste suivra soit une activité de formation de niveau 2 sur un sujet spécifique, soit d'autres cours spécialisés en ligne – comme un cours sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'agriculture, le commerce des services ou les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – qui lui donneront les concepts et les connaissances nécessaires pour participer sur place à des activités spécialisées plus avancées relevant du niveau 3.

C. NIVEAU 3

10. Une fois le deuxième niveau de formation validé:

- i. Le participant généraliste s'inscrira au cours avancé de politique commerciale (CAPC) de niveau 3 à Genève. Ce cours de trois mois est le produit de formation avancée de l'OMC le plus complet qui soit disponible dans le cadre de la stratégie d'apprentissage progressif. Il s'adresse aux fonctionnaires gouvernementaux qui cherchent à consolider et à élargir les connaissances de l'OMC et du système commercial multilatéral qu'ils ont acquises préalablement par le biais de l'apprentissage en ligne de l'OMC (sur les accords commerciaux multilatéraux) et/ou d'un cours régional de politique commerciale (CRPC).
- ii. Le participant spécialiste suivra une activité de formation avancée sur place de niveau 3 portant sur un sujet spécifique, à Genève (ou dans certaines régions, le cas échéant). En 2011 par exemple, l'Unité des cours organisés à Genève par l'IFCT, en collaboration avec d'autres divisions du Secrétariat de l'OMC, prévoit d'offrir une série de cours avancés (de niveau 3) destinés aux spécialistes, d'une durée de une à trois semaines, qui porteront sur des thèmes tels que les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (conjointement avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le règlement des différends, et le commerce et l'environnement.

IV COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DE L'OMC: ACCROÎTRE LA FLEXIBILITÉ ET LA DISPONIBILITÉ EN 2011

11. L'IFCT a consenti un effort important pour repositionner l'apprentissage en ligne en fonction des moyens de prestation de l'ATLC, qui touche à tous les autres produits. Les cours en ligne sont les premiers stades du processus d'apprentissage progressif, qui permettent de relever, de vérifier et d'uniformiser les niveaux de connaissances des participants. Aux niveaux 1 et 2, les cours d'apprentissage en ligne sont à la fois un outil de formation dans la voie généraliste et spécialiste de la stratégie d'apprentissage progressif, et un outil de sélection grâce auquel seuls les participants ayant validé le cours en ligne prérequis sont admis à participer à des activités plus avancées.

V COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

12. Les cours ci-après seront disponibles en anglais, en français et en espagnol en 2011 sur le site Web de la formation à distance de l'OMC, accessible à l'adresse suivante: <http://etraining.wto.org>:

(a) Niveau de base (niveau 1)

- i. Présentation de l'OMC

(b) Niveau intermédiaire (niveau 2)

- i. Les obstacles techniques au commerce à l'OMC (OTC)
- ii. Les mesures correctives commerciales et l'OMC
- iii. L'agriculture à l'OMC
- iv. Les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
- v. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)
- vi. Le commerce et les services à l'OMC (AGCS)
- vii. L'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA)
- viii. Les accords commerciaux multilatéraux (ACM)

A. Durée des cours d'apprentissage en ligne

13. Le temps d'étude moyen estimé pour chaque cours est de 50 à 60 heures. Les participants peuvent commencer un cours quand ils le souhaitent, et ils peuvent y accéder pendant trois mois, durant lesquels ils sont libres d'étudier au rythme qui leur convient le mieux. Les participants seront assistés d'un formateur pendant toute la durée de leur cours.

B. Inscription a la formation en ligne et Nomination

14. Bien que les ressources d'apprentissage en ligne de l'OMC soient librement accessibles sur le site Web de la formation en ligne de l'Organisation, les participants doivent s'inscrire et remplir un formulaire de nomination pour prendre part à un cours contrôlé par un formateur, accéder aux examens de fin de module et obtenir un certificat de l'OMC.

15. L'inscription se fait EN LIGNE TOUT AU LONG de l'année à l'adresse suivante: <http://etraining.wto.org>.

16. L'inscription aux cours en ligne se fait en deux étapes. Pour s'inscrire, il faut remplir et envoyer DEUX FORMULAIRES:

(a) Un formulaire d'inscription en ligne

17. Les fonctionnaires intéressés doivent tout d'abord s'inscrire en ligne. Une fois le formulaire d'inscription en ligne dûment complété à l'adresse <http://etraining.wto.org/>, le système crée un numéro d'inscription que les candidats doivent reporter sur le formulaire de nomination.

(b) Un formulaire de nomination

18. Le formulaire de nomination peut être téléchargé à partir de l'adresse <http://etraining.wto.org>. Il est aussi joint à la lettre d'invitation qui est envoyée aux délégations des bénéficiaires de l'ATLC proposée par l'OMC.

19. Le numéro d'inscription est exigé. La participation de chaque candidat doit être dûment confirmée par les autorités gouvernementales responsables. Les formulaires de nomination doivent être envoyés soit par courrier électronique (document numérisé) à l'adresse elearning.registration@wto.org, soit par fax au +41 22 739 5191.

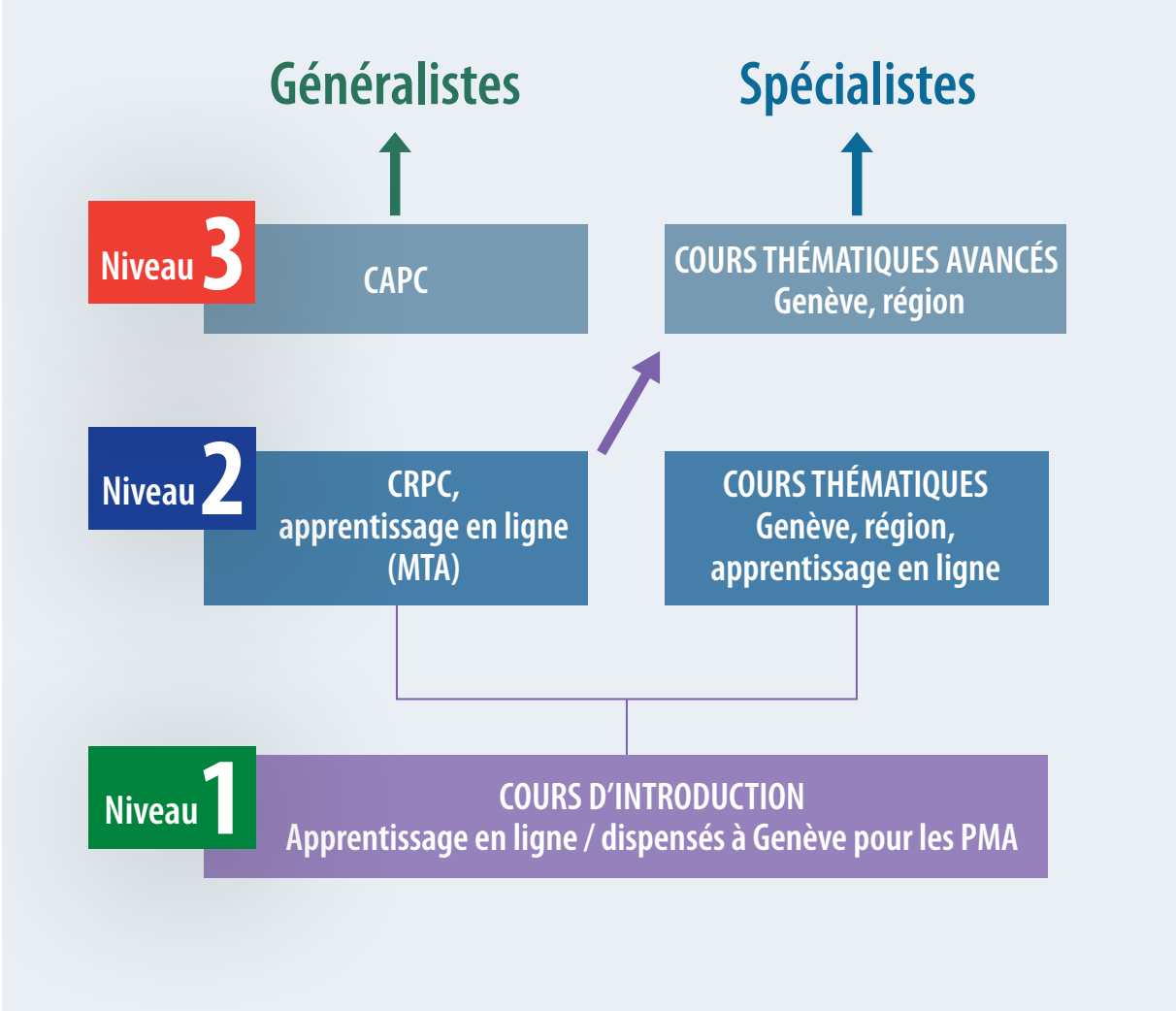
20. Une fois le processus d'inscription terminé, un nom d'utilisateur et un mot de passe sont adressés par courrier électronique à chaque participant. Les codes d'accès sont disponibles pendant trois mois à compter de la date de la première connexion sur le site Web. Pendant ces trois mois, un formateur et un service d'assistance spécialisé seront disponibles pour fournir une aide en ligne et assurer le suivi du cours pendant toute la durée de la formation.

VI ANNEXES:

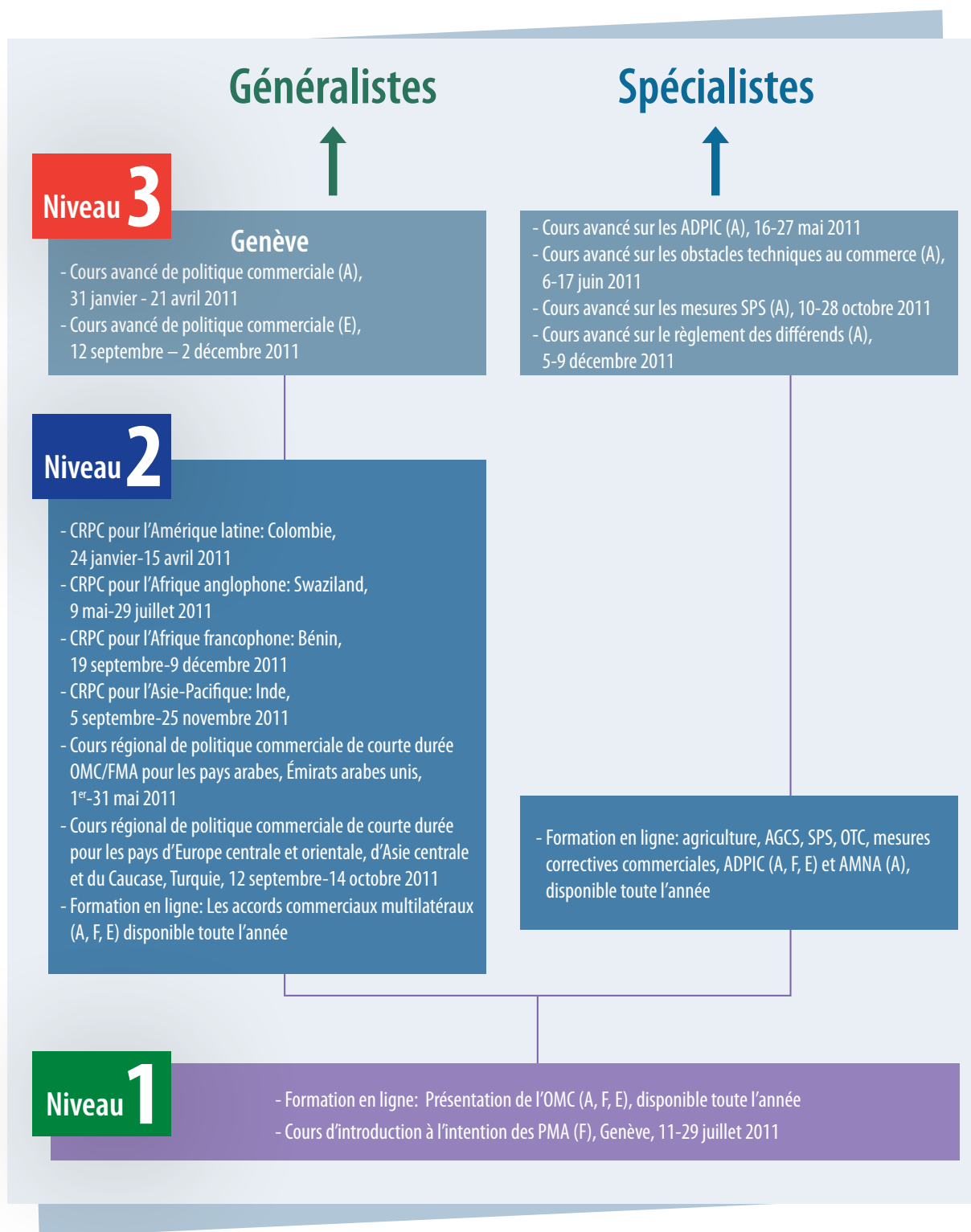
I Formations au titre de la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC

II Calendrier 2011 des formations au titre de la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC

ANNEXE I
FORMATIONS AU TITRE DE LA STRATEGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF DE L'OMC



ANNEXE II
CALENDRIER 2011 DES FORMATIONS AU TITRE DE LA STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF DE L'OMC



A = anglais, F = français, CRPC = cours régional de politique commerciale, E = espagnol